# Ville de Riorges

# Conseil municipal du 16 mars 2017 1.1

## ADMINISTRATION GENERALE

APPROBATION DES DECISIONS MUNICIPALES

PRISES PAR LE MAIRE DEPUIS LA CONVOCATION A LA SEANCE

DU 2 FEVRIER 2017, EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22

DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'il lui a accordé une délégation de pouvoirs en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et en cas d'absence ou d'empêchement, à Martine SCHMÜCK, première adjointe. Depuis la convocation à la séance du 2 février 2017, les décisions municipales suivantes ont été prises :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 2017.03 | Contrat de maintenance logiciel SALTO – Approbation  *Passé avec la SAS Salto Systems de Nanterre pour un montant annuel de 995 € HT – 1 an renouvelable 4 fois* | 6 février 2017 |
| 2017.04 | Convention d'occupation à titre précaire du logement B2 - Groupe scolaire de Beaucueil  *Logement F2 pour une durée de 1 an* | 6 février 2017 |
| 2017.05 | Communication - Approbation d'un contrat de production et de diffusion audiovisuelle conclu avec la société SCA Productions pour l'année 2017  *Pour l'année 2017 – 4 150 € HT – 12 reportages de 3 m diffusés sur Inowa* | 6 février 2017 |
| 2017.06 | Sinistre du 2 novembre 2016 (borne forain place de la République) - Acceptation de l'indemnité d'assurance  *4 746,90 €* | 20 février 2017 |
| 2017.07 | Location de bouteilles de gaz (argon) pour les ateliers municipaux - Approbation d'une convention à passer avec Air Products R.G.I. SAS  *264 € TTC pour 5 ans*  *(Pour mémoire le contrat approuvé en janvier concernait des bouteilles de gaz oxygène et acétylène)* | 23 février 2017 |

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Le conseil municipal donne acte de ces décisions à l'unanimité.